

République française

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Séance du 28 mars 2023

Membres en exercice :

8

Date de la convocation: 24/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ

Présents : 6

Présents : Patrick LECROQ, Rose Marie SORIA, Frédérique LATOUR, Dominique LIMOUZY, Benoît MENE, Gilles ROBERT

Votants: 6

Représentés:

Pour: 6

Excusés:

Contre: 0

Absents: Julien AUDIER -SORIA, Joël MENE

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Benoît MENE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 04/04/2023
et publié ou notifié
le 06/04/2023

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - eau et assainissement villefranche - DE_020_2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LECROQ Patrick
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

excédent de 91 332.55

Pour Mémoire

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)

105 638.06

Virement à la section d'investissement (pour mémoire)

80 000.00

RESULTAT DE L'EXERCICE :

DEFICIT

-14 305.51

Résultat cumulé au 31/12/2022

91 332.55

A. EXCEDENT AU 31/12/2022

91 332.55

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)

91 332.55

B. DEFICIT AU 31/12/2022

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Préfecture des Pyrénées-Orientales
Fait et délibéré à Villefranche de Conflent, le jour, mois et an que dessus.
Le Secrétaire
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2023
066-216602235-20230328-DE_020_2023-DE

Fait et délibéré à Villefranche de Conflent, le jour, mois et an que dessus. Le Maire, Patrick LECROQ

